

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Création
d'emplois
saisonniers
2022 et non
titulaires**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 5 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'avril, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 29
▪ représentés : 4
▪ absent : 0

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
29 mars 2022

Par procuration : Madame Catherine THUIN (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Madame Catherine COUDERC (Monsieur François ROBIN), Monsieur Christophe LACAS (Madame Régine BOURGADE), Madame Stéphanie MAURIN (Madame Betty ZAMPIELLO, Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :
12 avril 2022

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Françoise AMARGER BRAJON, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Madame Betty ZAMPIELLO expose :

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Emplois saisonniers :

Afin de satisfaire les besoins pour la période estivale et conformément aux dispositions de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé de **CREER** les emplois suivants :

| EMPLOI | DUREE | REMUNERATION |
|--|-------------------------------------|--|
| Adjoint technique (divers services) | Equivalent 20 mois temps complet | 1 ^{er} indice du grade en échelle C1 |
| Adjoint d'animation | Equivalent 8 mois temps complet | 1 ^{er} indice du grade en échelle C1 |

Postes d'agents contractuels :

Afin de pouvoir faire face à des besoins occasionnels liés à un accroissement temporaire d'activité, conformément aux dispositions de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 le Conseil Municipal entérine le recrutement d'agents contractuels.

Il est proposé de RENOUELER ces dispositions, à concurrence de :

| EMPLOI | DUREE | REMUNERATION |
|-----------------|----------------------------------|---|
| Divers services | Equivalent 24 mois temps complet | 1 ^{er} indice du grade en échelle C1 |

et ce pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 (charges de personnel) lors du vote du budget primitif 2022.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 29 voix pour et 4 oppositions, adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 7 avril 2022
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature#